



CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE ET D'ACTION SOCIALE
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE

Paris, le 16 Août 2022

Objet : Mise à jour des droits 2022 / 2023

Chèr(e) collègue,

Comme chaque année, nous vous adressons le formulaire qui permettra à votre CMCAS de prolonger vos droits et ceux de vos ayants droit en matière d'activités sociales.

Pour faciliter cette démarche, la déclaration se trouve en pièce jointe de ce courrier. Selon votre situation, les justificatifs nécessaires y sont déclinés.

Dans tous les cas, vous devez dater et signer ce document.

Nous vous invitons à retourner ce document à jour, accompagné des pièces nécessaires, à votre SLV au plus tard le :

30 Septembre 2022

Si vous avez déjà communiqué les informations merci de ne pas tenir compte de ce courrier.
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre SLV.

Dans l'attente et avec nos remerciements, recevez, Chèr(e) collègue, nos sincères salutations.

Luc DULIZE

Président de la CMCAS



CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE ET D'ACTION SOCIALE
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE

DECLARATION ANNUELLE 2022/2023

Nom Prénom :

NIA :

SLV :

Si vous êtes en activité ou en inactivité de service, vous devez fournir une copie intégrale de l'avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021 de tous les membres du foyer.

Cocher cette case si vous ne souhaitez pas donner votre avis d'imposition.

Dans ce cas la tarification maximale sera appliquée pour toute activité demandée.

Si vous avez des enfants âgés de 16 ans* à 26 ans. Les justificatifs suivants sont à joindre selon le cas :

**16 ans pendant l'année scolaire 2022/2023 : certificat de scolarité / contrat d'apprentissage / contrat d'alternance ou de professionnalisation.*

- De 21 à 26 ans : certificat de scolarité / contrat d'apprentissage / contrat d'alternance ou de professionnalisation.
- Enfant en famille d'accueil et âgé de moins de 26 ans : attestation de l'organisme de placement.
- Invalidité – Handicapé : carte d'invalidité / attestation d'allocation handicapé.
- Autres situations : veuillez- vous rapprocher de votre SLV.

Droit d'opposition

Les organismes sociaux élaborent régulièrement de nouvelles offres. Pour vous faire connaître ces offres et vous permettre d'en profiter, ils peuvent être amenés à vous contacter par téléphone, par courrier ou par courrier électronique.

Cochez la case correspondante **si vous ne souhaitez pas recevoir** d'offres des organismes par :

Téléphone **Courrier** **Courrier électronique**

POUR TOUTE AUTRE MODIFICATION ADMINISTRATIVE, VEUILLEZ-VOUS RAPPROCHER DE VOTRE SLV.

Cadre réservé à la
CMCAS

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler à ma SLV, tout changement de situation qui pourrait intervenir durant l'année.

DATE :

Date de saisie :

SIGNATURE DE L'OUVRANT DROIT :

Date de contrôle :